



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 novembre 2024

Date de la convocation : 31 octobre 2024

Nombre de membres : 245

En exercice : 241

Présents : 128

Nombre de délégués ayant donné procuration : 17

Le mercredi 13 novembre 2024 à 14 heures,
les membres du Comité Syndical,
légalement convoqués,
se sont réunis à Venerque
sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n°CS202470 : Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

Nomenclature : 7.1 Décision budgétaire

PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. ALENÇON Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUJOLAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BODOT Bernard
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. BRONDINO Georges
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CAZARRE Max
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DARNAUD Guy
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DEJEAN Serge
- M. DELHON Jacques
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPEYRON Michel
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRE Christian
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FERRERI Arlette
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- Mme GIBERT Janine
- Mme GINER Corinne

- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme ICARD Evelyne
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- M. LOURME Etienne
- M. MALAVAL Claude
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MANERO Félix
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MILHAU Claude
- Mme MOURGUE Josiane
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- Mme PEIRO Marielle
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PEYRAS Henri
- M. PONS Quentin
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIQUET Alain
- M. ROUJEAN Edgard
- Mme RUSSO Ida
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SAURAT Bernard
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SERRE François
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TONELLI Marc
- M. VERGNES Claude
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. ZARAGOZA Antoine

PROCURATIONS

- M. BERRI Djamel
- M. BLOYET Anthony
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. CAMART Joël
- Mme DOITTAU Véronique
- M. ESPIC Bruno
- Mme GALY Brigitte
- M. GILLES André
- M. GRASS Francis
- M. LOMBARDO Bruno
- Mme LYORET Sandrine
- M. RIBEYRON Franck
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUSSEL Jean-François
- M. SOMBRIS Yves
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- à M. LIONNET Marc
- à M. BARBREAU Robert
- à M. GASC Jean-Pierre
- à M. DEBEAURAIN Guillaume
- à M. FERNANDEZ Marc
- à M. FUSEAU Philippe
- à Mme GIBERT Janine
- à M. BÉZIAT Denis
- à M. LEMAGNER Frédéric
- à M. CHARTIER Patrick
- à M. AUJOULAT Michel
- à M. BEDIEE Jean-Sébastien
- à M. BAR Frédéric
- à M. PUYDEBOIS Yves
- à Mme RUSSO Ida
- à Mme MEIFFREN Isabelle
- à M. SUAUD Thierry

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. AKA Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUSSEL Edmond
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAUMLIN Philippe
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- Mme BONHOMME Martine
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DESBONNET Guy
- Mme DOITTAU Véronique
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FABRIS Marcel
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. GAILLARD David
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GAUTHIER Jean
- M. GENRE Pierre
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- M. GRIMAUD Robert
- Mme HILLAT Brigitte
- M. IMART Thierry
- Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAGORCE Patrice
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LOMBARDO Bruno
- Mme LYORET Sandrine
- M. MARC David
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. MORO Sébastien
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRO Fabrice
- M. PAVAN René
- M. PAYAN Miguel
- M. PLICQUE Patrick
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Clément
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROQUES Patrick
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUSSEL Jean-François
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOMBRIS Yves
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. THIBAUD Gérard
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Robert BARBREAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 février 2024 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17 mars 2022 relative à l'adoption des autorisations de programme 2022 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 mars 2023 relative à l'adoption des autorisations de programme 2023 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27 mars 2024 relative à l'adoption des autorisations de programme 2024 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement, et ajustant les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement des années 2022 et 2023,

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2023 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27 mars 2024 relative au Budget Primitif 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 novembre 2024 relative à l'adoption d'une décision modificative,

Considérant d'une part que l'instruction budgétaire et comptable M57, dans sa partie relative au cadre budgétaire, prévoit des règles spécifiques relatives à l'autorisation au Président pour les dépenses à caractère pluriannuel dans l'attente de l'adoption du budget,

Considérant que seule la section d'investissement du budget principal du SDEHG est concernée par des dépenses pluriannuelles, ces dernières étant matérialisées par des autorisations de programme réparties en crédits de paiement sur plusieurs exercices budgétaires,

Considérant qu'ainsi, au terme de cette instruction et pour ces dépenses pluriannuelles, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Considérant d'autre part que pour les dépenses n'étant pas comprises dans ces autorisations budgétaires pluriannuelles, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit notamment que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- Il peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus devant préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que conformément aux éléments précités, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater :

- Des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2024 modifié par la décision modificative adoptée par le Comité Syndical ;
- Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget 2025 ;
- Des dépenses d'investissement, hors dépenses pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après :

Crédits ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2024			Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2025	
Chapitre / Article	Libellé M57	Crédits ouverts BP + DM 2024	Libellé M57	Crédits ouverts avant vote du budget 2025
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €	Immobilisations incorporelles	25 000 €
21	Immobilisations corporelles	70 000 €	Immobilisations corporelles	17 500 €
23/2313	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	70 000 €	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	17 500 €

- Des dépenses d'investissement pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après. Les autorisations de programme 2025 n'étant encore pas ouvertes, il est proposé que l'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses réalisées dans le cadre de ces autorisations soit basée sur les montants des autorisations de programme 2024.

Crédits de paiements ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2024		Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2025	
Libellé autorisation de programme	Crédits de paiement ouverts BP + DM 2024	Libellé autorisation(s) de programme	Crédits de paiement ouverts avant vote du budget 2025 par AP
20228 - Eclairage ++	23 000 000 €	20228 - Eclairage ++	7 666 666,67 €
20229 - Géoréférencement des réseaux	200 000 €	20229 - Géoréférencement des réseaux	66 666,67 €
20231 - Effacements de réseaux	1 325 000 €	20231 - Effacements de réseaux	441 666,67 €
20232 - Renforcements de réseaux	4 150 000 €	20232 - Renforcements de réseaux	1 383 333,33 €
20233 - Raccordements	1 700 000 €	20233 - Raccordements	566 666,67 €
20234 - Travaux communaux	200 000 €	20234 - Travaux communaux	66 666,67 €

20235 - Eclairage	8 750 000 €	20235 - Eclairage	2 916 666,67 €
20236 - Eclairage connexe	1 650 000 €	20236 - Eclairage connexe	550 000 €
20237 - Réseaux télécom - Régies	720 000 €	20237 - Réseaux télécom - Régies	240 000 €
20241 - Effacements de réseaux	2 130 000 €	20241 et 20251 - Effacements de réseaux	710 000 €
20242 - Renforcements de réseaux	5 225 000 €	20242 et 20252 - Renforcements de réseaux	1 741 666,67 €
20243 - Raccordements	2 690 000 €	20243 et 20253 - Raccordements	896 666,67 €
20244 - Travaux communaux	290 000 €	20244 et 20254 - Travaux communaux	96 666,67 €
20245 - Eclairage	8 150 000 €	20245 et 20255 - Eclairage	2 716 666,67 €
20246 - Eclairage connexe	1 583 000 €	20246 et 20256 - Eclairage connexe	527 666,67 €
20247 - Réseaux télécom - Régies	900 000 €	20247 et 20257 - Réseaux télécom - Régies	300 000 €
20248 - Ombrières photovoltaïques	1 400 000 €	20248 - Ombrières photovoltaïques	466 666,67 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Article 1 : Décide d'ouvrir les crédits d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les crédits susmentionnés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

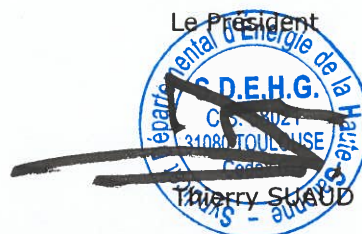
Le Président du Syndicat,

Le Receveur du Syndicat,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **06 DEC. 2024**

Résultat du vote :

Pour : 141

Contre : 0

Abstention : 4

Non-participation au vote : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>